



ARTICLE 4 : véhicule

Tout véhicule participant doit être assuré conformément à la réglementation en vigueur, et aucun recours ne pourra être formulé envers les organisateurs.

Un extincteur, un triangle de présignalisation et une roue de secours sont obligatoires pour chaque véhicule.

ARTICLE 5 : conducteur

Le conducteur devra être en possession de la carte grise du véhicule, des documents d'assurance, du permis de conduire : ces documents seront contrôlés avant le départ. Le conducteur ne devant pas faire l'objet d'une procédure de suspension du permis de conduire.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, des arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'aux articles du présent règlement.

Les conséquences des infractions au code de la route ne pourront en aucun cas être supportées par les organisateurs, et resteront à la charge des participants.

ARTICLE 6 : assurance

Les véhicules devront être couverts par une **assurance responsabilité civile et personnes transportées**, et bénéficier de leur propre **assistance dépannage**.

Une police d'assurance sera souscrite par les organisateurs pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion, survenus en cours de randonnée, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs et aux participants du fait des dommages corporels et matériels causés aux spectateurs ou à des tiers. Les garanties dommages, vol et assistance dépannage sont exclues.

ARTICLE 7 : vérifications

Les organisateurs vérifieront la conformité du véhicule avec la fiche d'engagement ainsi que son état général. Ils pourront refuser le départ à tout véhicule non conforme aux règles de sécurité.

ARTICLE 8 : publicité

Les participants s'engagent à porter la publicité des organisateurs.

Ils cèdent leur droit à l'image à l'organisation qui pourra les diffuser selon ses besoins sur quelque support que ce soit, existant ou à venir.

ARTICLE 9 : réclamations

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise.

Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions des organisateurs.

ARTICLE 10 : modifications

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie de ce programme en fonction des circonstances.

ARTICLE 11 : annulation

En cas d'annulation du "28^{ème} Virou Virou", les participants seront intégralement remboursés.

Les participants forfaits seront remboursés en totalité uniquement s'ils en informent les organisateurs **avant le 15 juin 2019**. Dans le cas contraire, la moitié des droits restera acquise à l'organisation.



28^{ème} VIROU VIROU

26 - 27 - 28 - 29 juin 2019

Association à but non lucratif, type loi de 1901, fondée le 24 octobre 1985 – Adhésion FFVE n° 907



28^{ème} VIROU VIROU

26 - 27 - 28 - 29 juin 2019

PROGRAMME

Les ALPES du SUD Les routes de la COUPE des ALPES Les routes du RALLYE de MONTE CARLO

mercredi 26 juin

- 08:00** Accueil des participants au Golf de la Bégude à Opio
- 09:00** 1^{ère} étape (140 km)
Opio, Gourdon, Gréolières, Col de Bleine, Aiglun, Puget Théniers, Valberg.
- 14:30** 2^{ème} étape (150 km)
Valberg, Guillaumes, Col de la Cayolle, Barcelonnette, Embrun, Guillestre.

jeudi 27 juin

- 08:30** 3^{ème} étape (175 km)
Guillestre, Briançon, Col du Galibier, Modane, Lanslebourg, Col de l'Iseran.
- 14:30** 4^{ème} étape (175 km)
Col de l'Iseran, Lanslebourg, Mont Cenis, Susa, Briançon, Guillestre.

vendredi 28 juin

- 08:30** 5^{ème} étape (140 km)
Guillestre, Ancelle, Corps, Col d'Ornon, Bourg d'Oisans, Venosc.
- 14:30** 6^{ème} étape (150 km)
Venosc, Alpe d'Huez, Col du Lautaret, Briançon, Col d'Izoard, Guillestre.

samedi 29 juin

- 08:30** 7^{ème} étape (195 km)
Guillestre, Col de Vars, Barcelonnette, Col d'Allos, Annot, Castagniers.
- 15:00** Clôture



28^{ème} VIROU VIROU

26 - 27 - 28 - 29 juin 2019

REGLEMENT

ARTICLE 1 : présentation

L'Amicale Azurée des Amateurs d' ALPINE organise les 26 - 27 - 28 - 29 juin 2019 une randonnée touristique dénommée "28^{ème} VIROU VIROU", se déroulant sur routes ouvertes à la circulation.

L'équipage de chaque voiture recevra au départ un carnet de route portant les indications nécessaires.

ARTICLE 2 : voitures admises

Sont **admises** les voitures **ALPINE** de la gamme classique (1955-1995) et actuelle (2018-2019). Les **autres voitures** sont admises sur liste d'attente avec statut d'**accompagnatrices**. Les **voitures non immatriculées** ne sont **pas admises**. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser sans justification, toute demande d'engagement.

Le nombre maximum de voitures admises est de **40**.

ARTICLE 3 : engagement

Les demandes d'engagement devront être retournées dûment remplies et signées, accompagnées des droits d'inscription, comprenant le carnet de route, 2 plaques "rallye", 2 photographies sur route dans la mesure des possibilités techniques à condition d'effectuer le parcours incluant les points photographiques prévus, la restauration et l'hébergement en hôtel, fixés selon le barème suivant :

mercredi	26 juin	voiture	50 € club ALPINE	60 € hors club
		déjeuner	30 € par personne / per person	
		dîner	30 € par personne / per person	
		hôtel	120 € pour 1 chambre / room	170 € pour 2 chambres / rooms
jeudi	27 juin	voiture	50 € club ALPINE	60 € hors club
		déjeuner	30 € par personne / per person	
		dîner	30 € par personne / per person	
		hôtel	120 € pour 1 chambre / room	170 € pour 2 chambres / rooms
vendredi	28 juin	voiture	50 € club ALPINE	60 € hors club
		déjeuner	30 € par personne / per person	
		dîner	30 € par personne / per person	
		hôtel	120 € pour 1 chambre / room	170 € pour 2 chambres / rooms
samedi	29 juin	voiture	20 € club ALPINE	30 € hors club
		déjeuner	30 € par personne / per person	

La date limite d'inscription est fixée au 15 juin 2019.

Toute demande d'engagement non accompagnée de tout ou partie des droits ne sera pas enregistrée.

En cas de refus d'engagement de la part des organisateurs, les droits seront intégralement remboursés.



28^{ème} VIROU VIROU 26 - 27 - 28 - 29 juin 2019

BULLETIN d'INSCRIPTION

EQUIPAGE / TEAM

Pilote / Driver

Nom / Name Prénom / First Name

Adresse / Address

Club ALPINE Téléphone - Phone +

mél / e-mail @

Copilote / Navigator

Nom / Name Prénom / First Name

VOITURE / CAR

Modèle / Model

Cylindrée / Cubic Volume cm³ Année / Year

Immatriculation / Number plate

Assurance / Insurance company

Numéro de contrat / Number

ENGAGEMENT / REGISTRATION

Sélectionnez vos options, spécifiez le nombre de personnes, de chambres et de lits, et calculez le montant total.

Select your options, specify the number of persons, of rooms and beds, and compute the total amount.

mercredi 26 juin	voiture / car	50 € club ALPINE	60 € hors club	= .. €
	déjeuner / lunch	30 € par personne / person	x .. personnes / persons	= .. €
	dîner / dinner	30 € par personne / person	x .. personnes / persons	= .. €
<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 lits / beds	hôtel / hotel	120 € pour 1 chambre / room	170 € pour 2 ch. / rooms	= ... €
	jeudi 27 juin	voiture / car	50 € club ALPINE	60 € hors club
<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 lits / beds	déjeuner / lunch	30 € par personne / person	x .. personnes / persons	= .. €
	dîner / dinner	30 € par personne / person	x .. personnes / persons	= .. €
	hôtel / hotel	120 € pour 1 chambre / room	170 € pour 2 ch. / rooms	= ... €
vendredi 28 juin	voiture / car	50 € club ALPINE	60 € hors club	= .. €
	déjeuner / lunch	30 € par personne / person	x .. personnes / persons	= .. €
	dîner / dinner	30 € par personne / person	x .. personnes / persons	= .. €
<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 lits / beds	hôtel / hotel	120 € pour 1 chambre / room	170 € pour 2 ch. / rooms	= ... €
	samedi 29 juin	voiture / car	20 € club ALPINE	30 € hors club
déjeuner / lunch		30 € par personne / person	x .. personnes / persons	= .. €
TOTAL				= ... €

Paiement par chèque à l'ordre de l' A.A.A.A. / Payment by check ordered to A.A.A.A.

Le pilote et le copilote certifient avoir pris connaissance du règlement, l'agrèer entièrement et abandonner tout recours à l'encontre de l'organisation quels qu'en soient les motifs et les circonstances.

Fait à le

Signature Signature PILOTE

Signature COPILOTE

